

Conditions Générales de Vente

ARTICLE 1 : Champ d'application – contrat

Ces conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes d'ekz.france. Aucune autre condition ne peut être opposée à celles-ci, sauf exception particulière acceptée par écrit.

Un contrat n'existe avec le client qu'à partir du moment où ekz procède à l'envoi d'une confirmation de commande après réception d'une commande écrite du client.

Une annulation de commande ne pourra être prise en compte qu'après accord écrit de notre part.

ARTICLE 2 : PRIX – Livraison - Délai

Les prix s'entendent hors taxe. L'éco-contribution mobilier est détaillée et identifiée.

La TVA figurera séparément sur la facture au taux en vigueur au jour de la facturation.

Toute commande ne sera validée qu'après acceptation du devis et après confirmation du choix des coloris pour tous les mobiliers à livrer,

MOBILIER :

France métropolitaine :

- *Livraison et montage inclus pour toute commande > à 8 500 € Net HT*

- *Forfait installation-montage de 450 € pour toute commande < à 8 500 € Net HT*

- *Sans forfait installation-montage : Livraison par transporteur « en bordure de trottoir » sans récupération d'emballage pour devis < à 8 500 € Net HT*

- *Franco de port pour toute commande sans montage > à 800 € Net HT*

- *Frais de port de 70 € Net HT pour toute commande sans montage < à 800 € Net HT*

Hors France métropolitaine : Livraison + montage sur devis ;

MATERIEL (hors système de retour d'ouvrages)

France métropolitaine :

- *Franco de port pour toute commande > 170 € Net HT*

- *Forfait de 15 € pour toute commande < 170 € Net HT*

Hors France métropolitaine : Port Dû

Les prestations non prévues au contrat ou n'entrant pas dans le cadre de la garantie et qui seront réalisées à la demande du client, feront l'objet d'une facturation complémentaire. De même, si l'accessibilité du site à livrer nécessite des moyens logistiques particuliers, ceux-ci entraîneront une facturation spécifique.

Pour tout retard de livraison du bâtiment nécessitant un délai de stockage du mobilier, nous proposons deux solutions:

- une prise en charge totale d'ekz moyennant un montant forfaitaire de 800€ mensuel (tout mois entamé étant dû)

- la mise à disposition par vos soins d'un lieu propre et sécurisé jusqu'au montage.

ARTICLE 3 : Documents relevant des droits de la création

- Etudes, plans, dessins, devis et tous autres documents établis par ekz, restent la propriété d'ekz et ne peuvent être utilisés, reproduits ou transmis à des tiers sans notre autorisation.

- Toute demande d'utilisation de la création pourra faire l'objet d'une négociation ultérieure.

- Les éléments visuels présentés dans les documents établis par ekz.france sont diffusés à titre indicatif et présentent un caractère général.

ARTICLE 4 : Réserve de propriété

Ekz se réserve le droit de propriété sur toute marchandise livrée jusqu'au paiement intégral de toutes les factures.

En cas de traitement ou de transformation de la marchandise sous réserve de propriété, le client s'engage à en assurer tout le soin

nécessaire. Dès acceptation de la livraison, le client en aura la responsabilité en cas de détérioration ou de perte.

ARTICLE 5 : Garantie

L'ensemble des mobiliers ekz est garanti 5 ans en respectant un usage normal.

En ce qui concerne les mobiliers revendus (Négoce), leurs garanties sont limitées à celles accordées par nos fournisseurs (de 2 à 3 ans).

Sont exclus de la garantie :

- Tous les vices provenant d'une mauvaise utilisation, d'une usure normale, d'un dégât accidentel.

- Les nuances de couleurs sur les différentes essences de bois sont également exclues de la Garantie

Toute réclamation pour défaut de fabrication ou de livraison, sera acceptée si elle est communiquée dans un délai de 8 jours à compter de la réception et/ou du montage par nos soins, de la marchandise.

L'apport de précision du ou des prétendus défauts par éléments visuels (photos) est nécessaire pour la bonne prise en charge de la demande. En contrepartie, ekz s'engage soit à remplacer soit à réparer la marchandise concernée, lorsque les conditions de garantie ont bien été respectées.

ARTICLE 6 : Lieu de juridiction

Le lieu de juridiction relatif à tous litiges est le tribunal de « Haguenau ». Ceci même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs.